

Bonjour,

Il y a quelques semaines, nous avions envoyé un courrier aux parlementaires et à la Ministre de l'Emploi, N. Muylle, concernant notamment les nombreux cas de blocages des bureaux de paiement (CAPAC, FGTB, ...) et de l'Onem.

Plusieurs parmi vous nous avaient fait part de vos cas particuliers.

La Ministre nous fait savoir, suite à une interpellation parlementaire, que les cas de blocages (statut, accès et renouvellement annuel, chômage général, temporaire...) peuvent être directement transférés à un de ses conseillers directs qui devrait pouvoir agir directement et nous l'espérons plus rapidement !

Pour cela, vous devez par contre expliquer très précisément et brièvement votre situation personnelle et joindre vos coordonnées de contact et votre numéro de registre national.

L'Union se fera un relais direct auprès du Cabinet Emploi.

Merci de vos éventuels retours à l'adresse habituelle de l'UAS (info@uniondesartistes.be) et ce, pour le 6 octobre 18h au plus tard,

Pour l'UAS, Pierre Dherte





Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur Union des Artistes.

UNION DES ARTISTES DU SPECTACLE asbi

Galerie Agora - Rue Marché aux Herbes, 105/133 1000 Bruxelles

Permanence les lundis, mardis et jeudis de 10h à 14h Téléphone & Fax : + 32 2 513.57.80

info@uniondesartistes.be

www.uniondesartistes.be

Banques: BE57 0000 2071 3035 - BE41 3101 6452 3810 Numéro d'entreprise : 410.857.554

Se désinscrire



Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles - Service Théâtre et de la Commission Communautaire française





© 2020 Union des Artistes